

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3 octobre 2024

Le Conseil d'Administration de l'UBO a adopté les statuts portant sur la création d'un établissement public expérimental (EPE)

Aujourd'hui, jeudi 3 octobre, le Conseil d'Administration de l'UBO a débattu puis approuvé à travers le vote les statuts de l'établissement public expérimental (EPE), avec 24 voix pour, 6 voix contre et 6 votes blancs.

"Je me réjouis que les élus du Conseil d'Administration de l'UBO aient, démocratiquement, et après un débat serein, approuvé par le vote les statuts de l'établissement public expérimental. Nous avons pleinement conscience que ce vote nous oblige. Nous avons entendu les craintes qui se sont exprimées et nous tenons à renouveler notre engagement à rester fidèles aux valeurs et à la raison d'être de l'Université de Bretagne Occidentale : poursuivre notre mission de service public en offrant à toutes les étudiantes et à tous les étudiants du territoire, une formation pluridisciplinaire de qualité et reconnue, adossée à une recherche de pointe. Avec l'ENIB, nous allons unir nos forces pour mener ce grand projet structurant, au service de la réussite de nos étudiantes et étudiants." **Pascal Olivard, Président de l'UBO**

Qu'est-ce qu'un EPE ?

Le terme d'Établissement public expérimental (EPE) fait référence à un statut permis par l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018. À titre expérimental pour une durée maximale de dix ans, un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) peut regrouper ou fusionner des établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés, concourant aux missions du service public de l'enseignement supérieur ou de la recherche. L'EPE expérimente de nouveaux modes d'organisation et de fonctionnement, afin de réaliser un projet partagé d'enseignement supérieur et de recherche défini par les établissements qu'il regroupe.



Université de Bretagne Occidentale

Ce qui va changer

L'Esiab et l'IAE, composantes de l'UBO, l'ENIB, école nationale d'ingénieurs de Bretagne, vont ainsi se regrouper sous la forme d'un Institut national polytechnique (INP) au sein de l'EPE. Cet INP formera alors un « établissement-composante » de l'EPE.

Les objectifs :

- Se doter d'une force d'ingénierie visible et structurée ;
- Renforcer l'attractivité et la reconnaissance des formations et des travaux de recherche à l'échelle nationale, européenne et internationale ;
- Coordonner une politique de site réunissant tous les partenaires académiques et organismes nationaux de recherche (ONR).

Les prochaines étapes

- 8 octobre : passage au CNESER
- Novembre : publication du décret (dispositions transitoires, statuts annexés)
- 1er janvier 2025 : création de l'EPE

Contact presse

Emilie PAUL | Attachée de presse de l'UBO
emilie.paul@univ-brest.fr | +33(0)6 65 60 86 91